

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Collectifs Bassines non merci 79



Réaction du Collectif BNM aux dégradations de matériel agricole dans les Deux-Sèvres

Le 13/06/2025

À la suite du communiqué de la FNSEA 79 et des Jeunes Agriculteurs 79 du 12 juin et aux différentes sollicitations de la presse concernant la dégradation d'un enrouleur d'irrigation dans le sud du département, nous souhaitons apporter un éclairage plus large sur ce sujet.



Communiqué de la
FNSEA 79 et JA 79 du
12/06/25

Il est essentiel de rappeler que ce type d'acte n'est pas nouveau. Il s'agit d'un phénomène saisonnier, observé depuis des années, bien avant la naissance du Collectif Bassines Non Merci (BNM). Ces actes témoignent d'un malaise profond face à des pratiques agricoles jugées par beaucoup comme excessives et injustes, notamment en matière d'irrigation intensive.

Le Collectif BNM n'a pas l'exclusivité de la contestation contre une stratégie de gestion de l'eau qui, depuis des décennies, provoque des tensions croissantes sur les territoires. Les inquiétudes exprimées concernent les conséquences de la surirrigation sur les rivières, les zones humides et la ressource en eau potable.

Par ailleurs, nous ne pouvons ignorer que la légitimité de certaines pratiques est aujourd'hui remise en cause par la justice elle-même. Des décisions du Tribunal administratif de Poitiers ont notamment annulé plusieurs autorisations pluriannuelles de prélèvement (AUPP), que bon nombre d'irrigants refusent d'appliquer, avec la complicité silencieuse de certains services de l'État.

Nous comprenons que certains citoyens soient ulcérés de voir ces décisions judiciaires bafouées, tandis que d'autres usagers (particuliers, collectivités ou petites entreprises) se voient contraints par des restrictions strictes d'usage de l'eau, comme celles en vigueur depuis le 9 juin 2025 dans les sous-bassins du Mignon-Courance et de la Vonne placés en alerte, avec des limitations immédiates sur les prélèvements, pour tous les usages, y compris agricoles.

Dans ce contexte, l'appel à la responsabilité ne saurait être à sens unique. Les irrigants doivent également entendre l'appel des citoyens, des scientifiques et des juges, à adopter une gestion de l'eau équitable, respectueuse du vivant et du climat.

Il n'est sans doute pas anodin que cet acte touche précisément Denis Mousseau, président de la Chambre d'agriculture 17-79, connu pour ses prises de position publiques hostiles aux décisions de justice invalidant les autorisations de prélèvement pluriannuel (AUPP) et pour son soutien actif au développement des mégabassines, malgré les fortes oppositions citoyennes et scientifiques.

La FNSEA 79 pose une question rhétorique : que peuvent faire les irrigants de plus ? Mais rappelons que seules 5% des exploitations agricoles ont recours à l'irrigation (soit 60% de la consommation d'eau douce par an en France!), dont la majeure partie est destinée au maïs, une culture en partie exportée ou utilisée pour l'alimentation animale industrielle (en élevage hors sol) si ce n'est les méthaniseurs – très loin d'un modèle nourricier local. Parler de souveraineté alimentaire pour justifier la sur-irrigation est donc un argument largement fallacieux.

La tension sur l'eau ne fera que s'amplifier avec les sécheresses à répétition. Pour apaiser les débats, il faut engager une transition vers une agriculture paysanne réellement durable, avec une gestion de l'eau concertée, partagée et respectueuse de l'intérêt général.



Site : www.bassinesnonmerci.fr

Télégram : @STOPmegabassines

Facebook : @bassine.nonmerci.5

Bluesky :

@bassinesnonmerci.bsky.social